

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2026

RÉUNIONS DU CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL

FORMATIONS	DATES DES REUNIONS	DATES DE CLÔTURE DE L'ORDRE DU JOUR
Formation restreinte	27 janvier 2026	08 janvier 2026
Formation plénière	29 janvier 2026	08 janvier 2026
Formation restreinte	24 février 2026	05 février 2026
Formation plénière	26 février 2026	05 février 2026
Formation restreinte	24 mars 2026	05 mars 2026
Formation plénière	26 mars 2026	05 mars 2026
Formation restreinte	28 avril 2026	09 avril 2026
Formation plénière	30 avril 2026	09 avril 2026
Pas de réunion en mai		
Formation restreinte	09 juin 2026	20 mai 2026
Formation plénière	11 juin 2026	20 mai 2026
Formation restreinte	21 juillet 2026	02 juillet 2026
Formation plénière	23 juillet 2026	02 juillet 2026
Pas de réunion en août		
Formation restreinte	22 septembre 2026	03 septembre 2026
Formation plénière	24 septembre 2026	03 septembre 2026
Formation restreinte	20 octobre 2026	01 octobre 2026
Formation plénière	22 octobre 2026	01 octobre 2026
Pas de réunion en novembre		
Formation restreinte	01 décembre 2026	12 novembre 2026
Formation plénière	03 décembre 2026	12 novembre 2026



Les dossiers ne sont pas systématiquement inscrits à la séance à venir, même s'ils ont été réceptionnés avant la clôture de l'ordre du jour.

La liste des dossiers examinés lors des réunions est déterminée par le secrétariat du conseil médical départemental, en fonction des priorités qui auront été fixées par ce dernier.

Un courrier confirmant l'inscription des dossiers étudiés au cours d'une séance sera adressé aux différentes parties concernées (l'agent, l'employeur et le médecin du travail, si l'identité de ce dernier est connue), au moins 15 jours avant la tenue des réunions.

L'examen des dossiers non retenus sera reporté à une date ultérieure.